BC2G
Audit

443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

101 chemin de la cigale

30 900 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

BC2G Audit
S.A.R.L au Capital de 1 000 €
RCS NIMES 820 715 233 00038
TVA intracommunautaire : FR46 820715233
NAF: 6920 Z

Société inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de Montpellier – Nîmes

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

Association « loi 1901 »

101 chemin de la cigale

30900 NIMES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Ce rapport contient 18 pages

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

HUMANIMES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2022 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association «Humanimes» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note Fonds dédiés de l'annexe des comptes annuels concernant des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis.

Nous précisons que votre association n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable des subventions reçues, tel que décrit dans le paragraphe « subventions reçues et fonds dédiés» de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

BC2G Audit
443 Avenue Jean Prouvé
30900 NIMES
09.75.26.16.98
contact@bc2g.fr

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 25 Novembre 2022

Pour la société BC2G AUDIT
Gaëlle GILLET LUGAGNE



Commissaire aux comptes

HUMANIMES

Bilan 2020

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N	N-1
Libellé	Brut	Deprec	Net	Net	Libellé	n	n-1
I-Actif Immobilisé					**I-Capitaux propres**		
Immobilisation corporelle (218&281)	69 044	12 279	56 765	15 361	**Report à Nouveau (110&119)**	87 332	61 362
					Resultat de l'exercice: Benefice	**64 786**	25 969
					Resultat de l'exercice: Perte	**0**	
Total I	**69 044**	**12 279**	**56 765**	***15 361***	**Sudvention investissement: 13**		
					Total I	**152 117**	***87 332***
					II-Fonds reportés et dédiés		
					Fonds dédiés	95 147	
					Total II	**95 147**	***87 332***
II-Actif Circulant					**II-Dettes**		
Créances clients (411&441) et autres créances			10 757	20 126	**Dettes financieres (512)**		
Disponibilités (512&530)			207 965	60 406	**Dette founisseurs (401à408)**	25 926	999
Avances et acomptes versés (409)				76	**Dette Soc et fisc (421à45_)**	2 296	1 825
					Autres Dettes (467)	0	5 812
Total II	**0**	**0**	**218 722**	***80 608***	***Total II***	**28 223**	***8 637***
(Contributions Volontaires en Nature)			*10 984*			*10 984*	
ACTIF-Total Général I+II	**69 044**	**12 279**	**275 487**	***95 968***	**PASSIF-Total Général I+II**	**275 487**	***95 968***

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

HUMANIMES

Compte de résultat 2020

Charges	n	n-1	Produits	n	n-1
I-Charges d'exploitations			**I-Produits d'exploitations**		
Achats de Marchandise (60.609)	**0**	0	Vente de marchandise (707.709)	68	0
			Production vendue (701à706.708)	14 630	19 738
			Sous total a-Montant Net du CA	**14 698**	**19 738**
			Production Stockée (713)		
			Production Immobilisée (72_)		
			Sudvention d'exploitation (74_)	298 096	120 412
Autres achats et charges externes	**137 055**	**87 200**			
Achats études et de prestations de servives (604)	*20 320*	*15 106*	Transfert de charges / expl (791)		11 617
Achats non stockés de mat. Prem (606)	*0*	*21 116*			
Fournitures non stockés: eau, energie (6061)	*639*	*735*			
Fournitures entretien et petit equip. (6063)	*9 183*	*934*			
Fournitures administratives (6064)	*3 588*	*486*			
Autres matières et fournitures (6068)	*8 533*				
Achat divers (606NOU)	*45 083*	*18 652*			
Achats de marchandise (607)					
de matériels équipeents et travaux (6095)					
Sous traitance generale (611)					
Locations (613)					
Locations immobilières (6132)	5 182	3 463			
Location mobiliere (6135)	0	528	Autres produits (758)	1 890	2 555
Entretiens et réparations (615)	7 763	7 146	Dons	27 788	5 540
Prime d'assurance (616)	8 734	4 983			
Divers (6228)	*1 410*				
Publ, relation publ., Pourboires, dons... (623)	*1 450*				
Transport/Vt (624)	*2 285*				
Déplacementsmissions, reception (625)	*1 365*				
Voyages et déplacement (6251)	*10 895*	*13 288*	**Sous total b**	**327 774**	**140 125**
Réception (6257)	*8 320*		**Total I-Produits d'exploitations**	**342 472**	**159 862**
frais postaux et de télécom (626)	*1 764*	*661*			
Services bancaires et assimilés (627)	*154*	*102*	**II-Produits financiers (76_.786.796)**		
Concours divers cotisations (6281)	*389*				
Impots taxes et assimilés (63_)	513	0	**III-Produits exceptionnels (77_.787.797)**		
Salaires et traitements (641.644.648)	31 422	47 466	Produits exceptionnels(770)		
Charges sociales (645.646.647)	920	1 423	Produits cession elements actifs (775)	0	5 500
Charges exceptionnelles (670)			Q-p sudv invest au result exerc (777)		
Charges exept. Sur ope de gestion + Penal.&Amendes (671)					
Charges sur exercice antérieur					
Immobilisations corporelles(681)	7 328	2 744	**Total III-Produits exceptionnels**	**0**	**5 500**
Reports en fonds dédiés sur subvention d'exploitation (689	95 147				
Total I	**272 385**	**138 833**			
II-Charges financières (66_.686)		0			
III-Charges exceptionnelles (67.687)	5 301	560			
IV-Impot sur les bénéfice	**0**	0			
Total des Charges I+II+III+IV	**277 686**	**139 393**	**Total des produits I+II+III**	**342 472**	**165 362**
Solde créditeur = bénéfice	64 786	25 969	**Solde débiteur=Perte**	0	0
Total général	342 472	**165 362**	Total général	342 472	**165 362**

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Préambule

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 275 486,92 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 159 932,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

1.0.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

Lémergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation extrêmement évolutive et volatile, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation a des impacts significatifs sur notre activité.
L'association à mis en place des actions spécifiques dans le cadre de la crise sanitaire sur l'année 2020 (message audio, distribution de repas et de denrées alimentaires,&.). Des financements spécifiques à ces actions ont été obtenus par l'association.

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
RC2G AUDIT

2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.
Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.
La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	*de 01 à 03 ans*
Agencements, aménagements des terrains	*de 06 à 10 ans*
Matériel et outillage industriels	*05 ans*
Matériel de transport	*04 ans*
Matériel de bureau et informatique	*de 03 à 05 ans*

Expert Comptable Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.2.3 - Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 - Contributions volontaires :

En application du règlement ANC N°2018-06, les contributions volontaires ont été comptabilisées.

Elles s'élèvent à hauteur de 10 984 €

2.3 - Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Exemplaire Commissaire aux Comptes BC2G AUDIT

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Immobilisations financières	*20 312*	*48 732*		*69 044*
TOTAL	*20 312*	*48 732*		*69 044*

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				
Terrains				
Constructions sur sol propres sur sol d'autrui inst. géné., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles Install. générales, agencements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique Emballage récupérables et divers	*2 211* *2 740*	*7 328*		*9 539* *2 740*
TOTAL III	*4 951*	*7 328*		*12 279*
TOTAL GENERAL (I+II+III)	*4 951*	*7 328*		*12 279*

Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau		*25 926*			*87 332*
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice		*-25 926*	*64 786*		*64 786*
Dont générosité du public					
Situation nette			*64 786*		*152 117*
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL			*64 786*		*152 117*
TOTAL dont générosité du public					

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Fonds dédiés

Quartiers été 2020	34 229,97
Médiation 2020	6 026,17
Lien social 2020	4 892,72
Colos Apprenantes hiver 2020	15 311,99
CLAS 2020	9 187,54
Quartier automne noël 2020	14 662,18
Quartier solidaire covid 2020	4 000,00
Quartier solidaire automne 2020	3 000,00
Humanimes terre 2020	3 836,54
total:	95 147,11

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont rembour-sements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générositédu public		*95 147*				*95 147*	
TOTAL		*95 147*				*95 147*	

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.3 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*25 926*	*25 926*		
Dettes fiscales & sociales	*2 296*	*2 296*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*28 223*	*28 223*		

4.4 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	*1 879*
Autres dettes	
TOTAL	*1 879*

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

5 - Notes sur le compte de résultat

5.1 - Subventions reçues et fonds dédiés

Traitement des conventions de financements :

Les subventions d'exploitation : Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur.

- Et/Ou une convention de financement a été signée entre les parties.

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut, prorata temporis.

Les subventions d'investissement : par analyse des dispositions de la convention de financement, ou à défaut, en prenant en considération les contraintes de fonctionnement de l'association, on distingue
:

- Les subventions ayant servi à financer un bien non renouvelable par l'association : Ces subventions financent des biens qui seront enregistrés à l'actif en immobilisations corporelles alors que l'association n'a pas l'obligation de renouveler ces biens. Elles sont reprises au compte de résultat de chaque exercice au rythme de l'amortissement des biens financés. Le compte de résultat n'est donc pas affecté car il n'est pas utile de dégager un autofinancement pour financer le renouvellement du bien.

- Les subventions ayant servi à financer un bien renouvelable par l'association : Ces subventions sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2G AUDIT

5.2 - Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charge	
Charges exceptionnelles	
Sur opération de gestion	*5 177*
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	*124*
RESULTAT EXCEPTIONNEL	

6 - Autres informations

Expert Comptable Commissaire aux Comptes
BC2C AUDIT